

1.5 Emplois aidés

En 2020, en France métropolitaine, 1,1 million de personnes ont débuté un emploi aidé, c'est-à-dire en bénéficiant d'une aide publique, hors allègements généraux et dispositifs sectoriels ► **figure 1**. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

Parmi ces embauches, 319 000 ont été réalisées sur des **contrats aidés** (en contrat initial ou en reconduction), en baisse de 6 % par rapport à 2019, portant à - 51 % le recul depuis 2016. Ces embauches sont pilotées par les pouvoirs publics, qui définissent chaque année les crédits alloués, les publics ciblés et les objectifs d'embauches. Depuis 2018, les parcours emploi compétence (**PEC**) remplacent les anciens contrats dans le secteur non marchand (**CUI-CAE**), avec des enveloppes allouées moins importantes. En 2020, les embauches en PEC diminuent de 22 % par rapport à 2019, principalement du fait de la transformation progressive dans l'Éducation nationale des contrats aidés en emplois contractuels de droit commun d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et sous l'effet de la crise sanitaire. Les embauches dans les structures de l'insertion par l'activité économique (**IAE**) baissent légèrement (- 2 %).

Par ailleurs, 625 000 embauches ont été réalisées en contrat en alternance (**contrat d'apprentissage** ou **contrat de professionnalisation**), en hausse de 8 % après + 6 % en 2019. Les dynamiques entre ces deux types de contrats sont cependant très différentes : les contrats d'apprentissage ont très

fortement augmenté en 2020 (+ 41 %) alors que les entrées en contrats de professionnalisation ont presque été divisées par deux (- 48 %).

Enfin, 169 000 personnes sont entrées dans les autres dispositifs d'emplois aidés, notamment l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (**Acre**). Ce nombre diminue de 79 % par rapport à 2019, en raison de la restriction du dispositif, à partir du 1^{er} janvier 2020, à certains publics en difficulté sur le marché du travail. En effet, en 2019, l'Acre avait été temporairement élargie à l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprise, sans condition de ressource ou d'emploi. Par ailleurs, le dispositif « **emploi franc** » a été généralisé début 2020 et a donné lieu à 23 000 embauches sur l'année.

Compte tenu de ces embauches et des reconductions, le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés s'établit à 1,2 million fin 2020, en baisse de 23 % sur un an ► **figure 2**. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse de 8 % en 2020, il est de 182 000 salariés en fin d'année : seul le nombre de bénéficiaires de l'IAE progresse légèrement (+ 1 %), alors que celui de chacun des autres contrats aidés (CUI, PEC, emploi d'avenir) chute. Ce recul s'inscrit dans une baisse tendancielle : le nombre de bénéficiaires de contrats aidés en 2020 est cinq fois moins élevé que vingt ans plus tôt. Le nombre de salariés en alternance, 802 000 en fin d'année, augmente quant à lui de 8 %, soit une hausse de 33 % depuis fin 2014. Enfin, le nombre de bénéficiaires des autres emplois aidés est divisé par deux, principalement du fait de la restriction des conditions d'accès à l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise. ●

► Définitions

Contrat aidé, PEC, CUI-CAE, CUI-CIE, IAE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Acre, emploi franc : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « L'insertion par l'activité économique en 2019 : hausse du nombre de salariés en insertion », *Dares Résultats* n° 11, mars 2021.
- « Les contrats aidés en 2019 : une nouvelle baisse des recrutements due en partie à la fin des embauches dans l'Éducation nationale », *Dares Résultats* n° 043, décembre 2020.

► 1. Évolution des embauches et du nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé

	Entrées initiales et reconductions de contrats (données brutes)					Bénéficiaires en fin de période (données brutes)				
	2018		2019		2020	2018		2019		2020
	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	Évol. (en %)
Contrat aidé	369	338	- 8,3	319	- 5,9	245	198	- 19,1	182	- 8,4
CUI-CAE	7	0	- 100,0	0	///	6	0	- 99,3	0	///
PEC	105	77	- 26,6	60	- 21,6	88	63	- 28,3	49	- 21,1
CUI-CIE	1	2	23,3	3	92,8	1	1	- 2,0	3	162,2
Emploi d'avenir	1	0	- 100,0	0	///	23	6	- 75,5	0	- 100,0
Insertion par l'activité économique	255	260	2,1	255	- 1,8	128	129	0,8	130	0,6
Contrat en alternance	548	578	5,6	625	8,0	700	746	6,6	802	7,5
Apprentissage	316	363	15,0	514	41,5	436	492	12,8	648	31,6
Contrat de professionnalisation	232	215	- 7,1	111	- 48,4	264	254	- 3,8	154	- 39,2
Autre emploi aidé	254	660	160,2	236	- 64,2	299	665	122,1	322	- 51,6
Dispositif ciblé sur les territoires en difficulté	9	6	- 35,7	6	6,9	33	25	- 26,5	8	- 65,6
Contrat de génération	0	0	///	0	///	10	4	- 61,0	0	- 100,0
Emplois francs ¹	///	///	///	23	///	///	///	///	33	///
Aide à la création ou à la reprise d'entreprise ²	244	654	167,7	140	- 78,6	256	637	148,5	218	- 65,7
Ensemble	1 170	1 577	34,8	1 113	- 29,4	1 245	1 610	29,3	1 244	- 22,7

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 Les emplois francs ont été expérimentés à partir d'avril 2018 puis généralisés à l'ensemble des quartiers politique de la ville (QPV) en 2020, seuls les chiffres du dispositif une fois généralisé sont présentés ici.

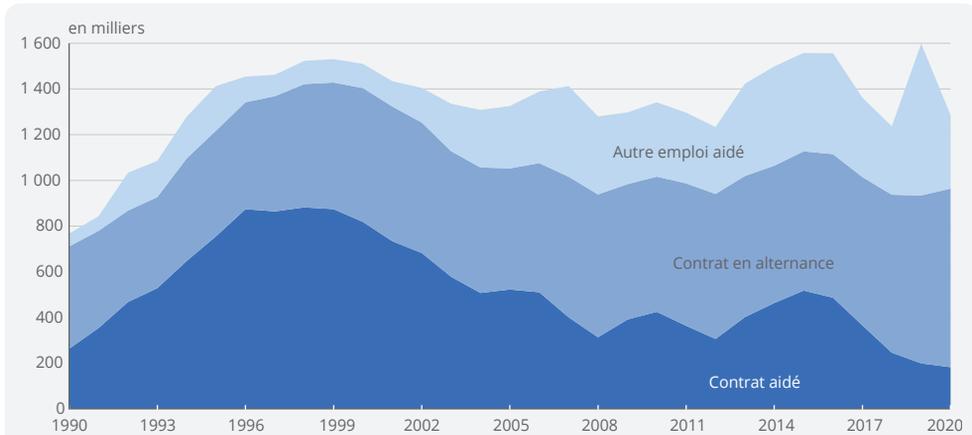
2 L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (Accre) a été transformée en aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) en janvier 2019, les conditions d'attributions de l'Acre ont également été modifiées en janvier 2020.

Lecture : en 2020, le nombre d'embauches en contrat aidé s'élève à 319 000 (- 5,9 % par rapport à 2019) et le nombre de bénéficiaires fin décembre 2020 est de 182 000, soit 8,4 % de moins que fin décembre 2019.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Urssaf Caisse Nationale ; Agence de services et de paiement (ASP) ; Dares.

► 2. Effectifs en emploi aidé depuis 1990



Note : sont comptabilisés dans les effectifs :

- contrat aidé : TUC, CES, CEC, CEV, emploi jeune, CAE, CAV, CUI-CAE, emploi d'avenir, CRE, CIE, contrats de coopération, aide dégressive à l'employeur, nouveau CIE, CI-RMA, CUI-CIE, PEC, contrat dans les structures de l'IAE ;

- contrat en alternance : apprentissage, contrats de professionnalisation, contrat de qualification, contrat de réinsertion en alternance, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, PACTE ;

- autre emploi aidé : exonérations zonées (exonération embauche d'un second ou troisième salarié, ZRR, OIG en ZRR, ZRU, ZFU, ZRD, BER), dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes (exonération jeune sans qualification, exonération sur les embauches de jeune en CDI, aide au premier emploi des jeunes, contrat jeune en entreprise, contrat de génération), accompagnement des restructurations (aide au passage à mi-temps, aide au passage à temps partiel, allocation temporaire dégressive), aides aux chômeurs créateurs d'entreprise (fonds départemental d'initiative jeune, Accre), emplois francs.

Lecture : fin décembre 2020, il y a 182 000 bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Urssaf Caisse Nationale ; Agence de services et de paiement (ASP) ; Dares.